



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01471

Numéro SIREN : 491 364 923

Nom ou dénomination : A.G.M.

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2017 sous le numéro de dépôt 10686

Copie Conforme
Le représentant légal

AGM

***Comptes Annuels
au 31 décembre 2016***

AGM	COMPTES ANNUELS - SOMMAIRE	31/12/2016
------------	-----------------------------------	-------------------

- **Bilan Actif (état 2033-A)**
- **Bilan Passif (état 2033-A)**
- **Compte de Résultat (état 2033-B)**
- **Tableau des immobilisations (état 2033-C)**
- **Tableau des amortissements (état 2033-C)**
- **Tableau des provisions (état 2033-D)**
- **Annexe**

Désignation de l'entreprise **EURL AGM** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **105 BLD FELIX TURI** **13730 SAINT VICTORET**

Numéro SIRET * **4 9 1 3 6 4 9 2 3 0 0 0 1 2**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 1 6	3 1 1 2 2 0 1 5
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
		2 228	2 228		
	Immobilisations corporelles *	028	030	660	58 783
		18 069	17 410		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	102	102
		102			
	Total I (5)	044	048	762	58 885
		20 399	19 638		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	39 120	19 359
		39 120			
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	27 060	21 262
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres * (3)	072	074	8 275	7 401
		8 275			
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094	2 019	
		2 019			
	Total II	096	098	76 474	48 023
		76 474			
	Total général (I+II)	110	112	77 235	106 907
		96 873	19 638		
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000	8 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		800	800
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	30 094	30 094
	Report à nouveau	134		(6 568)	(21 079)
CAPITAUX PROPRES					
	Résultat de l'exercice	136		397	14 512
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		32 723	32 326
	Total II	154			
	Provisions pour risques et charges				
CAPITAUX PROPRES					
	Emprunts et dettes assimilées	156		16 368	48 529
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		13 424	10 308
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	14 720	15 745
	Produits constatés d'avance	174			
CAPITAUX PROPRES					
	Total III	176		44 512	74 582
	Total général (I + II + III)	180		77 235	106 907
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	582
REVENUS	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	31 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AGM

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 1 6Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 1 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210			
	Production vendue	biens	215	214			
		services *	217	218	214 348	177 817	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	13 141	19 359	
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226		1 000	
	Autres produits			230	694	3 728	
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	228 182	201 904	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	79 348	51 760	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(6 620)		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier 2 132 - immobilier)		242	42 447	70 803	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 004	244	4 599	4 703
	Rémunérations du personnel *			250	57 406	43 495	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	21 897	14 608	
	Dotations aux amortissements *			254	13 246	40	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	15	326
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
		Total des charges d'exploitation (II)		264	212 338	185 735	
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	15 845	16 169	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280			
	Produits exceptionnels		(IV)	290	31 000		
	Charges financières		(V)	294	1 667	2 015	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	47 180	315
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	(2 400)	(672)	
		2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	397	14 512	
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	397	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	8 961		
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	(2 400)		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44, sexties)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexties A)	989		
	Divers ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	7 132	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356				
	Déficits antérieurs reportables : *11...82.0 dont imputés sur le résultat :			360	7 132		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : EURL AGMNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		406			
	Autres	410	2 228	412		416	2 228		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		426			
	Constructions	430		432		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 730	442		446	4 730		
	Installations générales agencements divers	450		452		456			
	Matériel de transport	460	70 323	462	58 500	466	11 823		
	Autres immobilisations corporelles	470	935	472	582	476	1 516		
Immobilisations financières		480	102	482		486	102		
TOTAL		490	78 318	492	582	494	58 500	496	20 399

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations incorporelles		500	2 228	502	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	516
	Constructions	520		522	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 730	532	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	546
	Matériel de transport	550	11 540	552	13 148
	Autres immobilisations corporelles	560	935	562	97
TOTAL		570	19 433	572	13 246

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	MERCEDES M350 BT -				
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
	①	②	③	④	⑤			
1	58 500	13 041	45 459	31 000	(14 459)			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	58 500	580	13 041	582	45 459	584	31 000
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)					591			
TOTAL					596	(14 459)	585	597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AGM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	11 820
Déficits imputés	983	7 132
Déficits reportables	984	4 687
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	4 687

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L. 3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐
---	-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	8 123
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	9 006
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	25 916
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	20 675
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EURL AGM
° 105 BLD FELIX TURI
· 13730 SAINT VICTORET

ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

PRADO CONSEILS

393 Avenue du Prado

13008 MARSEILLE

0491167350

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations complémentaires (CICE)	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	2
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Composition du capital social	2
Frais d'établissement	2
Evaluation des immobilisations corporelles	2
Evaluation des amortissements	3
Evaluation des matières et marchandises	3
Evaluations des produits et en cours	3
Disponibilités en Euros	3
Charges à payer	3
Détail des charges à payer	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 77 235.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 214 347.96 Euros et dégageant un bénéfice de 397.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1 547 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	80.0000	100			100

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 448	33.33
Total général	1 448	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

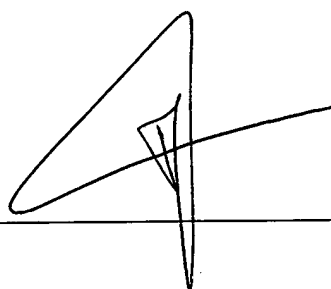
Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 150
Dettes fiscales et sociales	160
Total	2 310

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Détail des charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	2 150
Etat - Autres charges à payer	160
Total	2 310



Copie Conforme
Le représentant légal

A.G.M.
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : 105 boulevard Félix Turi
13730 SAINT VICTORET

R.C.S. AIX EN PROVENCE B 491 364 923
CHRONO 2006 B 1471

Reçu le :

06 NOV. 2017

**GREFFE TRIBUNAL
COMMERCE D'AIX**

**I – DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ASSOCIE UNIQUE AU 30 JUIN 2017 POUR
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 397 euros au poste « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution par la société au cours des trois derniers exercices.

II – CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE AU 30 JUIN 2017

La Gérance

